

Cours d'assurance

Ces études durent trois années et sont une spécialité du diplôme de Fineco.

I- Présentation du métier

Le métier d'assureur consiste à proposer plusieurs types d'assurance afin de couvrir les pols en cas de risque (vol, faillite, décès...).

Le salaire d'un assureur varie en fonction de son statut :

- 150 euros par jour pour les employés
- 300 euros par jour pour les cadres
- 450 euros par jour pour les PDG

Il faut à cela rajouter les cotisations des clients.

Seuls les pols de plus de 25 ans peuvent prendre une assurance.



II- Gérer ses clients et les types d'assurance

Il existe plusieurs types d'assurance :

A à C) L'assurance pour tout vol (jusqu'à 10 000 euros, 50 000 euros ou 250 000 euros)

Cette assurance peut être prise par n'importe quel pol. Si un client a été volé, il doit au préalable vous fournir les preuves nécessaires en cas de vol (imprime écran du Journal de bord). Si celle-ci est bien conforme, vous avez 48h maximum pour rembourser le client des coûts de son vol.

D à F) L'assurance pour tout prêt (jusqu'à 10 000 euros, 50 000 euros ou 250 000 euros)

Cette assurance n'est disponible que pour les banquiers. Si un banquier n'a pas été remboursé par un de ses clients sur un prêt effectué. Vous devez le rembourser s'ils vous présentent les preuves suivantes (imprim écran que le client a bien effectué une demande de prêt + imprim écran prouvant que le banquier a bien tenté de récupérer le prêt = après avoir cliqué sur « récupérer le prêt »).

G à I) L'assurance pour toute épargne

Disponible pour tous les pols. Cette assurance garantie à votre client de retrouver le montant de son épargne si son banquier a fait faillite et ne peut donc pas le rembourser. Preuves qu'il doit fournir (imprim écran du message indiquant le non-remboursement du client = la faillite du banquier).

Donc attention, à mettre des prix pour les assurances tout de même assez élevés et aussi pouvoir être certain de rembourser les clients si besoin. Dans le cas contraire, vous serez en faillite et perdrez votre diplôme.

J) L'assurance vie

N'est plus disponible aux pols de plus de 65 ans. Cette assurance permet à un pol de mettre de l'argent de côté : 10 euros par jour. Vous reverserez ensuite le montant total de son placement lorsque le pol aura atteint ses 65 ans s'il décide d'aller dans la mairie et de toucher sa pension. Cette assurance ne se fait pas automatiquement, il faut que le client vous prévienne et il n'y a qu'à faire l'opération manuellement dans votre page assurance (voir l'imprim écran en fin de cours).

K) L'assurance héritage

Cette assurance permet au client de mettre 10 euros de côté tous les jours. Vous devez ensuite reverser cet argent au bénéficiaire désigné par le client à la mort de celui-ci. De même, cela ne se fait pas automatiquement, il vous faudra faire cette opération manuellement.

L) L'assurance transmission

Cette assurance permet au client de transmettre son argent à sa mort à son nouveau pol (ou un autre). Moyennant des frais de commission que vous pouvez déterminer en %.

III- Les lois concernant les assureurs

Tous les pols ayant plus de 50 ans doivent s'assurer, sinon aucun remboursement ou procès ne leur sera accordé.

Une loi gère le métier d'assureur. Elle se trouve dans le code économique (au tribunal) :

Loi BARRINTONE Vincent N° 209 (adoptée) :

Réglementation du métier d'Assureur

(En remplacement des lois OUYETTE Grasse N° 63, DE-FUNS Louis N° 50, 51 et 52 après approbation par référendum le 14 Juillet 2011)

Modifiée par Kaoru Honoho le 25 février 2015 sous le gouvernement de Alliandre Manetheren après approbation par référendum de 53% "Pour".

ARTICLE 1 : Devoir du Client

Alinéa 1:

- Tout pol d'au moins 50 ans compris ne peut porter plainte en cas de vol, d'épargne non restituée ou de prêt non remboursé pour les banquiers. Celui-ci doit prendre ses précautions : assurance ou antivol.
- Les pols de 25 à 49 ans possédant une assurance contre le préjudice subit ne peuvent non plus porter plainte pour le préjudice en question.

S'il porte plainte, il pourra se voir infliger les peines suivantes :

Peines requises : 500 euros d'amende + 5 heures de prison.

Alinéa 2: Tout pol ayant souscrit à une assurance, ne pourra pas demander le remboursement d'un préjudice subit à une date antérieure au début de son contrat d'assurance.

Cours d'assurance par Alliandre Aes_Sedai

Alinéa 3: Tout pol ayant souscrit à une assurance devra signifier l'arrêt de celle-ci à son assureur 24h avant par messagerie. Il devra garder une preuve du message qu'il lui a envoyé afin de contester toute poursuite.

Preuve requise:

- Impression Ecran du Non envoi du courrier
- Impression écran du JBD montrant l'annulation de l'assurance

Peine requise: Dédommagement à l'assureur de l'équivalent du montant d'une année de l'assurance souscrite

ARTICLE 2 : Devoirs de l'Assureur

Alinéa 1 : Tout Pol de plus de 25 ans a la possibilité de souscrire aux différentes assurances proposées. Après avoir été victime du préjudice contre lequel le client est protégé, son Assureur se devra de le rembourser sous 48 heures.

Alinéa 2 : Le client devra au préalable fournir à son assureur toutes les preuves requises (excepté la preuve de non assurance) en se référant aux lois relatives au préjudice subi.

Exemple : Je suis victime d'un vol, je dois contacter mon assureur en lui fournissant les preuves requises indiquées dans la loi MAIL l'inda N°105.

-> Si la totalité des preuves requises n'est pas fournie, l'assureur est en droit de refuser le remboursement.

Preuve requise : Capture d'écran de l'assurance souscrite et du préjudice subi.

Alinéa 3 : L'assureur devra toujours prévenir son client 3 jours avant la résiliation d'un contrat, il devra garder une preuve du message qu'il lui a envoyé afin de contester toute poursuite.

Alinéa 4 : Pour ce qui est des contrats de type J et K, l'assureur, s'il souhaite résilier le contrat, devra à la demande de son client lui rembourser 100% des sommes cotisées.

Peines requises : Remboursement à hauteur du préjudice, 300 euros d'amende, 3 heures de prison. En cas de récidive : Remboursement, 500 euros d'amende, 5 heures de prison ainsi que le retrait du diplôme d'assureur.

ARTICLE 3 : Procès contre la personne ayant porté préjudice

Alinéa 1: L'assureur a la possibilité, après avoir remboursé son client, de porter plainte contre la personne qui a porté préjudice.

Preuves requises : Capture écran montrant qu'il a bien remboursé son client, et que son client a bien reçu le préjudice.

Peines requises : Remboursement du montant du préjudice

Alinéa 2: Tout assureur, en cas de décès de la personne qui a porté le préjudice pourra demander le remboursement de celui-ci au ministre des finances selon la Loi LEBOULET Julien N° 213 du code E Peines requises : Peines requises : Voir peines requises pour l'article concerné.

Si vous avez dû rembourser un client. Vous êtes en droit par la suite d'attenter un procès à la personne lui ayant porté préjudice. Pour cela, il vous faudra utiliser les preuves que le client vous a données et rajouter à cela un imprim écran prouvant que vous l'avez bien remboursé.

Attention : vous pouvez changer de métier en cours de journée si vous le souhaitez. Mais sachez que si avant la mise à jour, vous n'êtes pas redevenu assureur, vous perdrez alors vos clients.

Vous êtes dans l'obligation de prévenir 3 jours à l'avance avant de résilier un contrat (et bien garder le message en question).



Voici ce que vous verrez lorsque vous serez assureur :

Cours d'assurance par Alliandre Aes_Sedai

» Assureur

Vous êtes dans votre cabinet d'assureur. Vous trouverez ici toutes les demandes des pols qui souhaitent souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Attention :

Vous devez toujours avoir un certain capital sur votre compte car si vous devez rembourser un client qui a souscrit une assurance et que vous n'avez pas assez d'argent, vous faites faillite (perte du diplôme, du métier, de votre argent et passage par la case prison) !

Votre salaire :

- 150 €/jour pour les employés
- 300 €/jour pour les cadres
- 450 €/jour pour les pdg
- + les cotisation des souscriptions aux assurances

Vous pouvez éditer votre message de présentation :

Ok

» Fixez vos cotisations pour les différentes assurances (maximum 99 euros):

A		assurance pour tout vol jusqu à 10.000 euros	<input type="text" value="0"/> €/jour
B		assurance pour tout vol jusqu à 50.000 euros	<input type="text" value="0"/> €/jour
C		assurance pour tout vol jusqu à 250.000 euros	<input type="text" value="0"/> €/jour
D		assurance pour tout prêt jusqu à 10.000 euros	<input type="text" value="0"/> €/jour
E		assurance pour tout prêt jusqu à 50.000 euros	<input type="text" value="0"/> €/jour
F		assurance pour tout prêt jusqu à 250.000 euros	<input type="text" value="0"/> €/jour
G		assurance pour toute épargne jusqu à 10.000 euros	<input type="text" value="0"/> €/jour
H		assurance pour toute épargne jusqu à 50.000 euros	<input type="text" value="0"/> €/jour
I		assurance pour toute épargne jusqu à 250.000 euros	<input type="text" value="0"/> €/jour
J		assurance vie (10 euro sont placés sur votre compte tous les jours)	<input type="text" value="15"/> €/jour
K		assurance héritage (10 euro sont placés sur votre compte tous les jours)	<input type="text" value="15"/> €/jour

[» Modifier](#)

» Liste des demandes en cours d'assurance en cours

Aucune demande en cours

» Liste des contrats d'assurance en cours

Pol	Assurance			
	Type : K assurance héritage (10 euro sont placés sur votre compte tous les jours) Cotisation : 15 € /jour Cotisations perçues : 195 € Remboursements effectués : 0 € Bénéficiaire : -	?	» Rompre le contrat	Transmettre au bénéficiaire : <input type="text"/> € <input type="button" value="OK"/>
	Type : J assurance vie (10 euro sont placés sur votre compte tous les jours) Cotisation : 15 € /jour Cotisations perçues : 195 € Remboursements effectués : 0 €	?	» Rompre le contrat	Rembourser : <input type="text"/> € <input type="button" value="OK"/>
	Type : K assurance héritage (10 euro sont placés sur votre compte tous les jours) Cotisation : 15 € /jour Cotisations perçues : 15 € Remboursements effectués : 0 € Bénéficiaire : -	?	» Rompre le contrat	Transmettre au bénéficiaire : <input type="text"/> € <input type="button" value="OK"/>
	Type : J assurance vie (10 euro sont placés sur votre compte tous les jours) Cotisation : 15 € /jour Cotisations perçues : 195 € Remboursements effectués : 0 €	?	» Rompre le contrat	Rembourser : <input type="text"/> € <input type="button" value="OK"/>